



Plan de paysage du Grand Douaisis — Actions

Le 14 mai 2019

Douaisis agglo

Anhiers
Arleux
Aubigny-au-Bac
Auby
Brunemont
Bugnicourt
Cantin
Courchelettes
Cuincy
Dechy

Douai
Erchin
Esquerchin
Estrées
Goeluzin
Guesnain
Hamel
Faumont
Féchain
Férin

Flers-en-Escrebieux
Flines-lez-Raches
Fressain
Lallaing
Lambres-les-Douai
Lauwin-Planque
Lécluse
Marcq-en-Ostrevent
Râches
Raimbeaucourt

Roost-Warendin
Roucourt
Sin-le-Noble
Villers-au-Tertre
Waziers

Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent

Aniche
Auberchicourt
Bruille-lez-Marchiennes
Ecaillon
Erre
Fenain
Hornaing
Lewarde
Loffre
Marchiennes

Masny
Monchecourt
Montigny-en-Ostrevent
Pecquencourt
Rieulay
Somain
Tilloy-lez-Marchiennes
Vred
Wandignies-Hamage
Warlaing

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis

Nos remerciements vont à tous les partenaires qui, de près ou de loin, ont contribué à une élaboration partagée du Plan de paysage du Grand Douaisis.

PARTENAIRES

- Centre ressource du développement durable (CERDD).
 - Chambre d'agriculture du Nord.
 - Douaisis aggro et ses communes.
Anhiers, Arleux, Aubigny - au - Bac, Auby, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Erchin, Esquerchin, Estrées, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Faumont, Féchain, Férin, Flers - en - Escrèbieux, Flines - lez - Raches, Fressain, Lallaing, Lambres - les - Douai, Lauwin - Planque, Lécluse, Marcq - en - Ostrevent, Râches, Raimbeaucourt, Roost - Warendin, Roucourt, Sin - le - Noble, Villers - au - Tertre, Waziers.
 - Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO) et ses communes.
Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.
 - Conseil départemental du Nord (CD 59).
 - Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord (CAUE 59).
 - Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM 59), section Douai / Cambrai.
 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts - de - France.
 - Établissement public foncier (EPF) des Hauts - de - France.
 - Mission bassin minier (MBM).
 - Office du tourisme (OT) du Douaisis.
 - Parc naturel régional (PNR) de Scarpe-Escaut.
 - Région des Hauts - de - France.
 - Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD).
- Ainsi que tous les élus communaux du Grand Douaisis.

GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Toporama paysagistes dplg
mandataire
- Résonance urbaine / Lucie Melas sociologue
co-traitant
- Urban-éco Ingénierie de l'environnement
co-traitant

I. Introduction	06
Méthode de détermination des actions	
Rappel: les ensembles paysagers du Grand Douaisis	
Les actions: une mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère	
II. Fiches des actions prioritaires	15
1. Pévèle et plaine de la Scarpe	19
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 1.1. «Redonner des usages à la Scarpe, à ses affluents et aux canaux».	
Action 1.2. «Préserver et valoriser les «routes-perspectives» (routes de Flines et de Marchiennes).	
Action 1.3. «Mieux mettre en valeur le patrimoine local».	
2. Paysages miniers et industriels	37
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 2.1. «Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils».	
Action 2.2. «Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières».	
Action 2.3 «Maintenir voire ouvrir des «fenêtres» sur l'héritage minier le long de certaines routes».	
3. Douai et son agglomération	53
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 3.1. «Requalifier l'entrée sud-est de Douai pour en faire une référence»	
Action 3.2. «Faire vivre les voies d'eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération».	
Action 3.3. «Requalifier le boulevard de Liège pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros».	
4. L'Ostrevent	69
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 4.1. «Dégager des vues et des belvédères sur le plateau depuis les itinéraires de découverte des Monts d'Erchin».	
Action 4.2. «Diversifier l'activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage».	
Action 4.3. «Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village / plateau».	
5. Grand Douaisis	85
Action 5.1. «Promouvoir la restauration de l'architecture locale».	
Action 5.2. «Résorber l'affichage publicitaire illégal; maîtriser l'impact paysager de l'affichage publicitaire légal».	
Action 5.3. «Mener des actions d'éducation aux paysages du Douaisis auprès des scolaires et du grand public».	
Action 5.4. «Faire participer au paysage du Douaisis les infrastructures de production et de transport d'énergie».	
III. Annexes	103



L'ostrevert



I. Introduction

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES ACTIONS

AGIR, FINALITÉ MAJEURE DES PLANS DE PAYSAGE

Selon le Ministère de la transition écologique et solidaire, un Plan de paysage appréhende « l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective ». **C'est pourquoi** « le Plan de paysage définit des actions relevant des différentes politiques sectorielles, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère. »

CRITÈRES DE DÉTERMINA- TION DES ACTIONS

Les actions sont de tous ordres : si certaines sont opérationnelles, d'autres inspirent le règlement du SCoT du Grand Douaisis — dont la révision fut simultanée à l'élaboration du Plan de paysage ; d'autres encore font des recommandations ou prônent de la sensibilisation. Elles peuvent être de faible ou de grande ampleur, de mise en œuvre rapide ou longue.

Les actions sont établies selon les critères suivants :

- Concerner les quatre grands ensembles paysagers du territoire : la Pévèle et la plaine de la Scarpe, les paysages miniers et industriels, Douai et son agglomération ainsi que l'Ostrevent.
- Participer de la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère du Plan de paysage.
- Combiner des actions exigeant une mise en œuvre sur le long terme et des actions pouvant être réalisées à court terme.
- Mélanger des actions très localisées et d'autres se déployant sur plusieurs communes ou sur les deux intercommunalités.
- Combiner des opérations *in situ* et des actions de projets immatériels (communication, pédagogie, manifestations, etc.).
- Veiller à leur caractère réalisable, les actions devant être portées par des organismes très divers (Douaisis agglo, CCCO, communes, PNR Scarpe-Escout, propriétaires privés, etc.)

CHOIX D' ACTIONS PRIORITAIRES

Le groupement de maîtrise d'œuvre a proposé une série d'actions — une trentaine en tout — permettant de répondre aux objectifs de qualité paysagère.

Lors d'un séminaire regroupant les acteurs majeurs du paysage du Grand Douaisis (Syndicat mixte du Grand Douaisis, élus locaux de Douaisis Agglo et de la CCCO, techniciens, DREAL Hauts-de-France, PNR Scarpe-Escout, Mission bassin minier, CAUE 59, etc.), certaines de ces actions furent sélectionnées et considérées comme prioritaires. Ce sont ces actions qui font l'objet d'une fiche dans le présent document. Les autres actions, moins urgentes, restent pertinentes mais seront réalisées dans un second temps.

Les actions listées dans le présent document sont donc hiérarchisées et partagées, tant dans leur contenu que dans leur formulation. Elles participent d'un projet politique local.

ANIMER LE PLAN DE PAYSAGE

Une animation du Plan de paysage s'organisera principalement au sein des deux intercommunalités, avec l'aide et la participation de chaque acteur de l'aménagement. Ainsi, on fera vivre le projet au quotidien et on assurera la continuité sur plusieurs années. L'animation permettra également d'évaluer les résultats et d'affiner le projet au fur et à mesure de sa mise en oeuvre.



¹ Séminaire des acteurs du paysage du Douaisis. Choix d'actions prioritaires et ébauche d'élaboration des fiches. Participants représentant les acteurs

majeurs du paysage du Grand Douaisis. Le 13 février 2019. Source: Syndicat mixte du Grand Douaisis.

RAPPEL : LES ENSEMBLES PAYSAGERS DU GRAND DOUAISIS

4. QUATRE GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

On distingue quatre grands ensembles paysagers dans le Grand Douaisis, qui se partagent eux-mêmes en une série d'unités paysagères.

LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE

- 1.1 La Pévèle et ses balcons
- 1.2 La plaine de la Scarpe

LES PAYSAGES INDUSTRIELS ET MINIERS

- 2.1 Le bassin industriel et minier sur plaine humide
- 2.2 Le bassin industriel et minier sur plateau

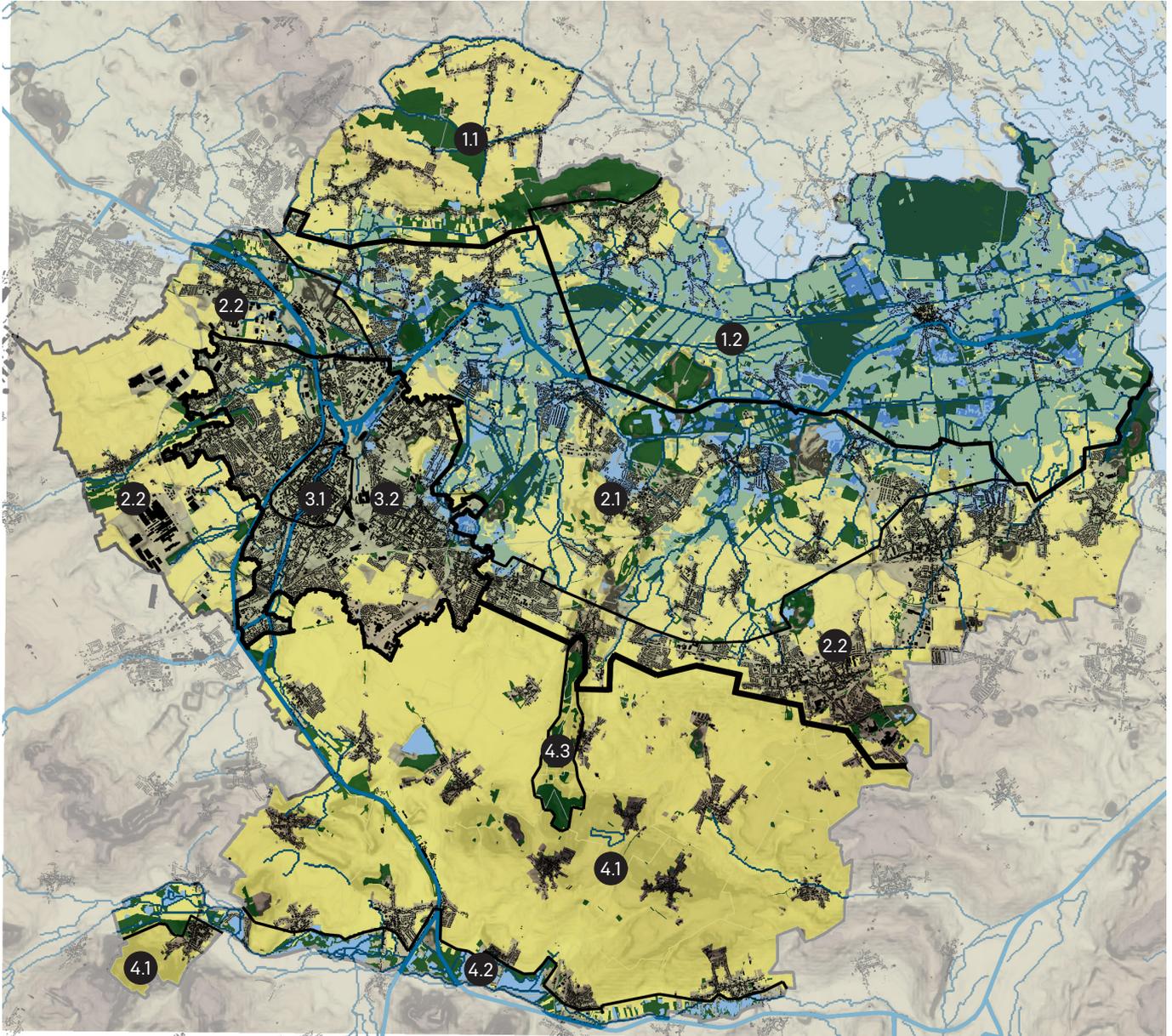
DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION

- 3.1 Douai intra-muros
- 3.2 L'agglomération douaisienne

L'OSTREVENT

- 4.1 Le plateau agricole
- 4.2 La vallée de la Sensée
- 4.3 Les Monts d'Erchin

- 5 L'ENSEMBLE DU GRAND DOUAISIS



LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS ET LEURS UNITÉS PAYSAGÈRES

-  Cours d'eau naturel ou artificiel
-  Zone en eau permanente
-  Surface artificialisée
-  Bois et forêt
-  Espace agricole humide
-  Espace agricole
-  Limite de grand ensemble paysager
-  Limite d'unité paysagère

LES ACTIONS : UNE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1. Pévèle et plaine de la Scarpe

En vert : actions prioritaires faisant l'objet d'une fiche

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Préserver de larges ouvertures paysagères entre les aires urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> 1.4 « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ».
<ul style="list-style-type: none"> Réinsérer les espaces boisés dans les politiques d'urbanisme et de paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> 1.7 « Boisements humides : maintenir les boisements existants ; rétablir des continuités boisées ; reconverter les peupleraies en boisements diversifiés ».
<ul style="list-style-type: none"> Faire de la Scarpe un lieu pluriel. 	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 « Redonner des usages à la Scarpe, à ses affluents et aux canaux ».
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> 1.3 « Mieux mettre en valeur le patrimoine local ». 1.4 « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ». 1.5 « Préserver et restaurer le réseau hydraulique et d'assainissement à ciel ouvert ; le restituer progressivement le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les paysages ruraux en cultivant un dialogue entre urbains et agriculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> 1.2 « Préserver et valoriser les « routes perspectives » (route de Flines et route de Marchiennes) ». 1.6 « Préserver et valoriser les routes pavées ».

2. Paysages miniers et industriels

En vert : actions prioritaires faisant l'objet d'une fiche

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes. Faire de l'ossature minière la trame de l'urbanisme de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.2 « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». 2.3 « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'héritage de l'activité minière des emblèmes du paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». 2.4 « Mieux qualifier les abords, les entrées et les limites des terrils ». 2.6 « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».
<ul style="list-style-type: none"> Transformer les lieux hérités de l'activité minière des lieux de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». 2.2 « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». 2.3 « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
<ul style="list-style-type: none"> Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.7 « Protéger les emprises agricoles et notamment les formes agricoles traditionnelles ». 2.8 « Faire des espaces agricoles les parvis des emblèmes miniers ».
<ul style="list-style-type: none"> Reconquérir les terres polluées. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.5 « Reconquérir les friches »
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les vues 	<ul style="list-style-type: none"> 2.6 « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».

3. Douai et son agglomération

En vert : actions prioritaires faisant l'objet d'une fiche

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Qualifier les paysages des franges urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 « Requalifier l'entrée Sud-Est de Douai pour en faire une référence ». 3.5 « Créer une transition agro-urbaine entre les espaces urbains et les espaces agricoles ». 3.6 « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ».
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en en faisant des lieux pluriels. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.6 « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ». 3.7 « Valoriser les friches industrielles comme lieu de nature ».
<ul style="list-style-type: none"> Tourner l'agglomération douaisienne vers ses voies d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.2 « Faire vivre les voies d'eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération ». 3.4 « Mieux valoriser le patrimoine de Douai pour promouvoir le tourisme ».
<ul style="list-style-type: none"> Qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.3 « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ». 3.1 « Requalifier l'entrée Sud-Est de Douai pour en faire une référence ».
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la liaison entre Douai intra-muros et l'agglomération douaisienne. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.3 « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».

4. Ostrevent

En vert : actions prioritaires faisant l'objet d'une fiche

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée. 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 « Mieux accueillir en vallée de la Sensée en améliorant la qualité écologique et paysagère des plans d'eau ». 4.6 « Améliorer la qualité écologique et paysagère de la vallée et des plans d'eau ».
<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'arrivée du canal Seine-Nord l'occasion de (re)penser le paysage du canal de la Sensée. 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 « Mieux accueillir en vallée de la Sensée en améliorant la qualité écologique et paysagère des plans d'eau ».
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les courtils des villages du plateau. 	<ul style="list-style-type: none"> 4.2 « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village/plateau ». 4.4 « Protéger ou recréer des courtils autour des villages ».
<ul style="list-style-type: none"> Conjuguer « nouvelles énergies » et paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> 5.5 « Faire participer les infrastructures énergétiques au paysage du Douaisis ». 5.4 « Mener des actions d'éducation aux paysages du Douaisis auprès des scolaires et du grand public ».
<ul style="list-style-type: none"> Protéger les bois d'Erchin comme lieu de nature et de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> 4.1 « Pérenniser les boisements des monts d'Erchin voire les étoffer ».
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les terres agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> 4.3 « Diversifier l'activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».

5. Ensemble du Grand Douaisis

En vert : actions prioritaires faisant l'objet d'une fiche

ACTIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES ENSEMBLES PAYSAGERS
5.1 « Promouvoir la restauration de l'architecture locale ».
5.2 « Promouvoir des paysages agricoles diversifiés (activités équestres, séjours à la ferme, circuits courts, cueillette) ».
5.3 « Résorber l'impact paysager de l'affichage publicitaire illégal ; maîtriser l'impact paysager de l'affichage publicitaire légal ».
5.4 « Mener des actions d'éducation aux paysages du Douaisis auprès des scolaires et du grand public ».
5.5 « Faire participer les infrastructures énergétiques au paysage du Douaisis ».





II. Fiches des actions prioritaires

Les actions qui suivent font l'objet d'une fiche: elle furent sélectionnées et considérées comme prioritaires lors d'un séminaire qui a regroupé l'ensemble des partenaires : Syndicat mixte du Grand Douaisis, élus locaux de Douaisis aggro et de la CCCO, techniciens, DREAL Hauts-de-France, PNR Scarpe-Escaut, Mission bassin minier, CAUE 59, etc.

MÉTHODE DE LECTURE DES FICHES ACTION

AGIR : UNE FINALITÉ MAJEURE DU PLAN DE PAYSAGE

Seules les actions considérées comme prioritaires à l'occasion des différents temps de travail ont été détaillées en fiches actions.

Trois actions prioritaires ont ainsi été retenues pour chacun des ensembles paysagers. Trois autres ont été retenues et sont applicables à l'ensemble du territoire du Grand Douaisis.

Chaque fiche action détaille :

- le constat
- les enjeux
- les objectifs et actions
- ◇ ce symbole indique l'objectif

● Celui-ci indique l'action à mener

- la localisation
- les obstacles et difficultés
- les porteurs de projet
- les partenaires
- les sources de financement
- les indicateurs d'évaluation
- les opérations de référence

TEMPORALITÉ DES ACTIONS

La temporalité de réalisation des actions est détaillée pour chaque action à l'aide d'une pastille coloré dont voici la légende ci-dessous :

● Action à réaliser à court termes (0 à 3 ans)

● Action à réaliser à moyen terme (3 à 6 ans)

● Action à réaliser à long terme (6 ans et plus)







1. Pévèle et plaine de la Scarpe

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère (rappel)



PRÉSERVER DE LARGES OUVERTURES PAYSAGÈRES ENTRE LES AIRES URBAINES.

- En densifiant les espaces urbanisés.
- En préservant les espaces non bâtis (agricoles, de nature, etc.).
- En préservant des «balcons paysagers» dans l'urbanisation linéaire de la Pèvèle.



RÉ-INSÉRER LES ESPACES BOISÉS DANS LES POLITIQUES D'URBANISME ET DE PAYSAGE.

- En les intégrant à la trame verte.
- En préservant leur caractère humide.
- En les ouvrant à tous les publics.
- En intégrant des boisements dans les espaces urbains.



1 2

FAIRE DE LA SCARPE UN LIEU PLURIEL.

- En promouvant les circulations douces (plaisance, itinéraires cyclable et pédestre, etc.) et de pratiques de loisirs (pêche, aviron, etc.)
- En en faisant un support de centralité urbaine (se tourner vers l'eau).
- En valorisant son patrimoine technique et architectural: pont-levant à Lallaing 1, écluse et pont-levant à Warlaing 2.
- En renforçant son écosystème.
- En facilitant sa traversée.



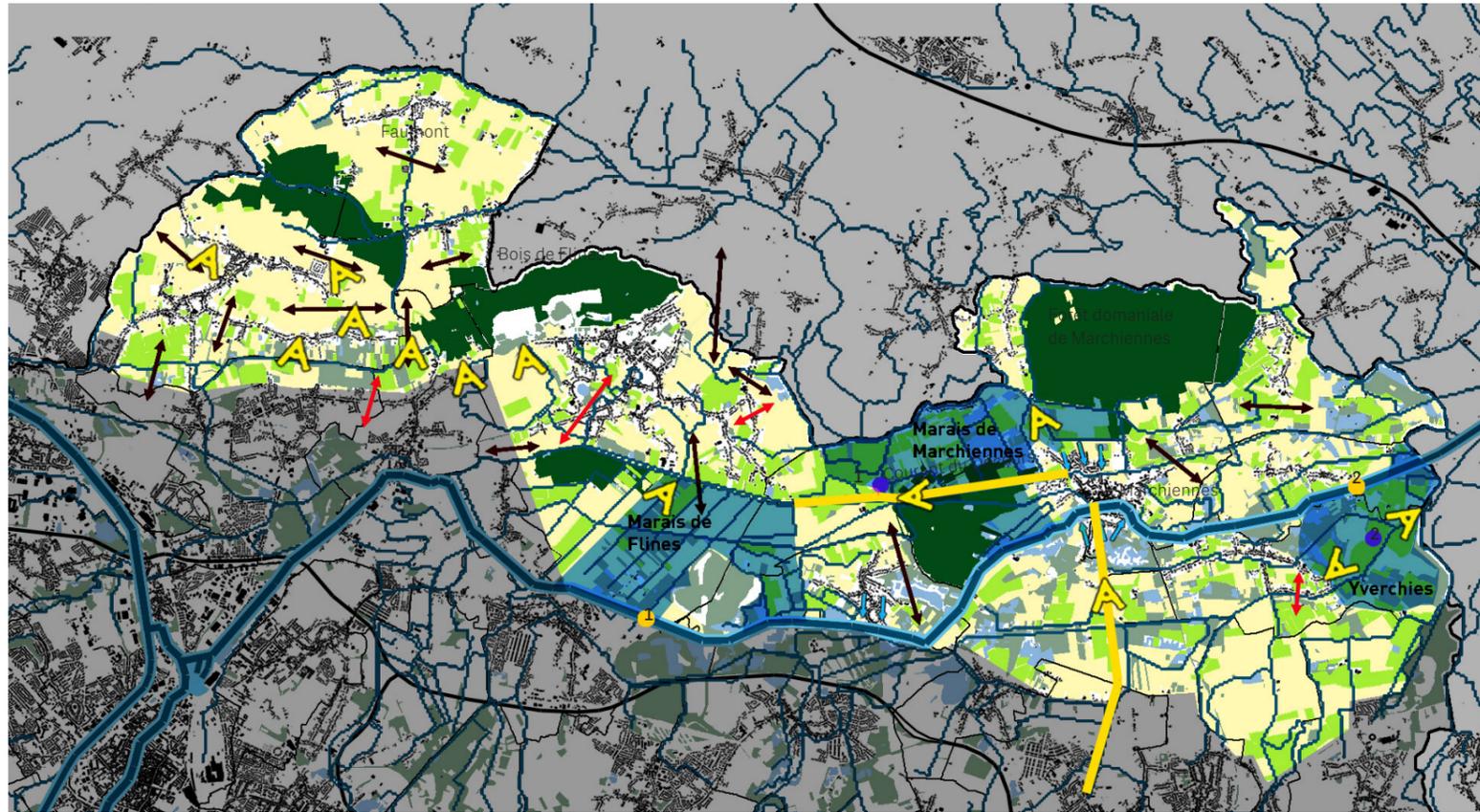
1 2

PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX EN PROTÉGEANT LES ESPACES AGRICOLES.

- En désenclavant les espaces agricoles cernés par la ville
- En préservant les continuités d'espaces agricoles.
- En soutenant l'élevage extensif favorable au maintien des prairies.
- Dans la plaine, en préservant et restaurant le réseau hydrographique d'assainissement.
- En restituant certaines infrastructures d'assainissement disparues (tels que les anciens fossés)
- En restaurant le patrimoine architectural agricole: ferme du Faux Vivier 1 et ferme d'Hyverchies 2.
- En promouvant une architecture de qualité pour les bâtiments agricoles d'aujourd'hui.

PRÉSERVER LES PAYSAGES RURAUX EN CULTIVANT UN DIALOGUE ENTRE URBAINS ET AGRICULTEURS.

- En diversifiant les activités agricoles pour les adapter aux consommateurs locaux (activités équestres, séjours et repas à la ferme, circuits courts, etc.).
- En facilitant la circulation des engins agricoles et l'accès aux champs.
- En promouvant l'agriculture biologique en périphérie des villes.



LÉGENDE EXISTANT
OCCUPATION DE SOL

- Bâti
- Bois ou peupleraie
- Zone humide
- Espace humide
- Autre espace: zone artificialisée, terri, etc.
- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis
- Territoire extérieur à l'ensemble paysager «Pévèle et plaine de la Scarpe»

ENSEMBLES PAYSAGERS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

- Marais de Flines
- Marais de Marchiennes
- Route de Flines
- Route de Marchiennes



Actions afférentes

En vert: actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver de larges ouvertures paysagères entre les aires urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.4 « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ».
<ul style="list-style-type: none"> • Réinsérer les espaces boisés dans les politiques d'urbanisme et de paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.7 « Boisements humides : maintenir les boisements existants ; rétablir des continuités boisées ; reconvertir les peupleraies en boisements diversifiés ».
<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la Scarpe un lieu pluriel. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 « Redonner des usages à la Scarpe, à ses affluents et aux canaux ».
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.3 « Mieux mettre en valeur le patrimoine local ». • 1.4 « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ». • 1.5 « Préserver et restaurer le réseau hydraulique et d'assainissement à ciel ouvert ; le restituer progressivement le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les paysages ruraux en cultivant un dialogue entre urbains et agriculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.2 « Préserver et valoriser les « routes perspectives » (route de Flines et route de Marchiennes) ». • 1.6 « Préserver et valoriser les routes pavées ».

ACTION 1.1. « REDONNER DES USAGES À LA SCARPE, À SES AFFLUENTS ET AUX CANAUX »

1. CONSTAT

- La Scarpe, repérée en tant que « linéaire » à fort enjeu paysager.
- Élément identitaire du Douaisis.
- Faible biodiversité, du fait de l'artificialisation des berges.
- Peu d'usages à des fins touristiques.
- Traversée difficile, impossible ou interdite au droit de certaines écluses.

2. ENJEUX

- L'identité paysagère menacée.
- Un potentiel de développement du tourisme à exploiter (liaison Est-Ouest du Douaisis, liaison inter-territoriale, liaison entre des lieux emblématiques tels qu'Arkéos, les Argales, le centre historique de Douai).
- Le maintien et le développement de la biodiversité.
- La diversification des usages (loisir fluvial).

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

◇ Préserver l'entité paysagère de la Scarpe et de son bassin versant.

- Identifier et préserver les éléments remarquables du paysage naturel et urbain dans les documents d'urbanisme.
- Préserver les cônes de vue depuis la Scarpe.
- Assurer une meilleure intégration paysagère des constructions dans les espaces urbanisés.

◇ Développer les aménagements à des fins touristiques.

- Aménager des espaces de détente, de loisirs (aires de jeux, halte de restauration...) à proximité de la Scarpe;
- Informer et communiquer sur ces aménagements pour inciter leur usage.

- Développer les activités nautiques.
- Encourager la promenade cycliste, pédestre ou équestre.
- ◇ **Favoriser la traversée du cours d'eau.**
 - Préserver les ponts et écluses existants.
 - Identifier des secteurs stratégiques pour le développement de nouvelles traversées
 - Etudier la possibilité de traverser par les écluses.
- ◇ **Développer la trame verte et bleue et faire des berges et des eaux un support de la biodiversité**
 - Identifier les origines de la pollution de l'eau.
 - Améliorer la qualité biologique et chimique de la Scarpe.
 - Réaliser un état initial faunistique et floristique.
 - Entretenir les berges en gestion différenciée.
 - Maintenir voire recréer des habitats de reproduction des espèces.
 - Mener des travaux de réaménagement écologique des berges.
- ◇ **Connecter la Scarpe aux territoires qu'elle traverse en envisageant des projets transersaux.**
 - Engager la réalisation d'aménagements ponctuels peu complexes (liaisons entre les chemins de halage et les terrils par exemple).



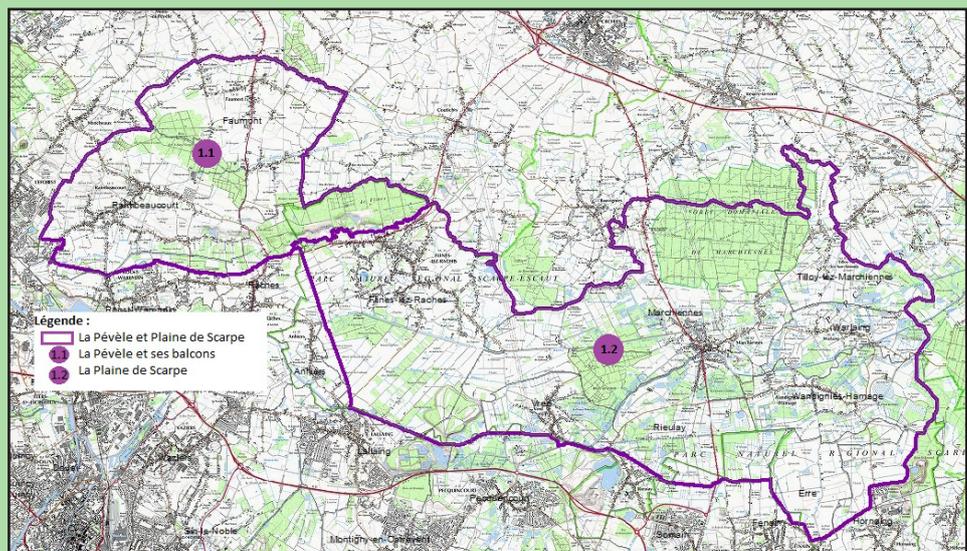
¹ Pont à Warlaing. 2016

² Berges de Scarpe à Douai - Frais Marais 2016

4. OUTILS

- Plan Local d'Urbanisme (règlement, OAP, zonage)
- Plan de parc du PNR Scarpe Escaut (perspectives visuelles et ensemble paysagers remarquables identifiés).
- Guide Pratique architectural et paysager du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.
- Stratégie de développement et de la promotion touristique de la Vallée de la Scarpe Aval (PNR SE)
- Projet de classement RAMSAR.
- Les Véloroutes, schémas de randonnées et itinéraires types PDIPR.

5. LOCALISATION



- Toutes les communes de la Pévèle et Plaine de Scarpe

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Coûts élevés.
- Multiplicité des acteurs.
- Ingénierie complexe (création de nouveaux ouvrages pour la traversée).

7. PORTEURS DE PROJETS

- Douaisis agglo et CCCO
- Communes
- SAGEs
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut.

8. PARTENAIRES

- Associations locales (randonnée, VTT, équitation, canoë-kayak, aviron, pêche...)
- Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD)
- VNF
- Mission Bassin Minier
- Opérateurs privés de bateaux touristiques.
- DREAL Hauts-de-France et MEDDE (études)
- Acteurs de l'assainissement
- Région Hauts-de-France
- CAUE du Nord
- PNR Scarpe Escaut
- Agence de l'eau Artois Picardie
- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Apports privés,
- Douaisis agglo et CCCO,
- Région Hauts-de-France,
- Activités nautiques: CCCO et organismes privés

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Qualité de l'eau.
- Inventaire de biodiversité.
- Activités de loisir mises en place.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Passerelle piétonne à Aubry (projet en cours).
- Passerelle du musée Arkeos.

ACTION 1.2. « PRÉSERVER ET VALORISER LES « ROUTES-PERSPECTIVES » (ROUTES DE FLINES ET DE MARCHIENNES)

1. CONSTAT

- Deux « routes-perspectives » présentant une forte qualité paysagère : la route de Flines et la route de Marchiennes.
- Routes présentant des caractéristiques singulières en tant qu'infrastructure et qui produisent un paysage, une perspective.
- Routes historiques qui sont des belvédères sur le paysage.
- Bon état sanitaire des platanes de la route de Marchiennes.
- Entité paysagère qui tend à se dégrader (urbanisation, affichage publicitaire...)

2. ENJEUX

- La sauvegarde de leur caractère historique.
- La préservation de leurs qualités paysagères (structure et perspectives).

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ Maintenir et améliorer les perspectives offertes par les routes ainsi que leur système
 - Limiter l'affichage, y compris en entrée de ville.



¹ Route de Flines. Photographie. 2019 Carte postale. Début du XX^e siècle.

² Route de Marchiennes. Photographie. 2019. Source : www.delcampe.fr

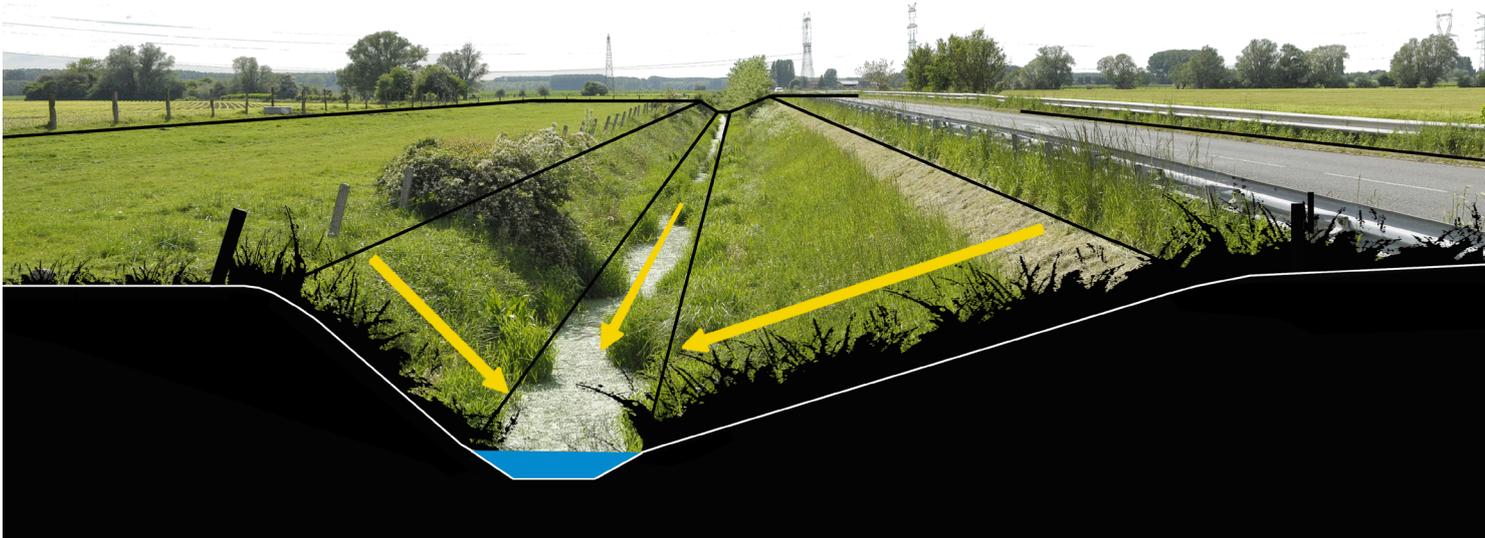
³ Route d'Orchies à Marchiennes.



- Conserver l'effet de voûte (pour la route de Marchiennes), de surélévation et le tracé rectiligne.
- ◇ **Préserver les paysage qui les bordent**
 - Préserver la présence de l'eau ainsi que les fossés latéraux. Ne pas les buser.
 - Valoriser le patrimoine rural (fermes, pont du Catelet...)
 - Maitriser l'urbanisation pour préserver les ouvertures paysagères.
- ◇ **Préserver le patrimoine arboré le long des routes**
 - Mieux connaître le patrimoine arboré dans le but de mieux le préserver. Réaliser des diagnostics sanitaires réguliers. Replanter les arbres manquants. Les protéger réglementairement.
- ◇ **En faire des références pour d'autres routes du Douaisis.**
 - Identifier les routes ayant un potentiel de mise en valeur des paysages.
- ◇ **Favoriser les déplacements doux à leurs abords.**
 - Développer des aménagements sécurisés pour la circulation des cycles et piétons.



La route de Flines, en léger remblai et « hors d'eau », traverse la plaine de façon parfaitement rectiligne. Souvent longées par un fossé, autrefois bordées d'arbres, elles sont alors de formidables belvédères sur le paysage.



PÂTURAGE

2

TALUS ENHERBÉ

FOSSÉ

TALUS ENHERBÉ

B

¹ Infrastructure routière placée hors d'eau. Route de Flines à Marchiennes.

² Système de fossés et de remblai permettant de drainer les champs

et assainir la route. Des dispositions techniques simples qui fabriquent un paysage et créent des milieux humides riches en biodiversité.

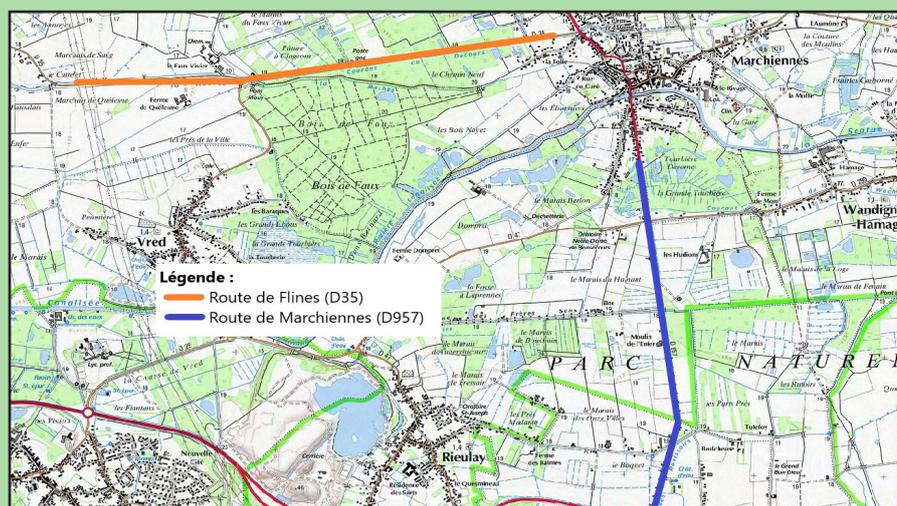


AS-CÔTÉ

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme
- Règlement National de Publicité
- Règlement Local de Publicité
- Fiches du PNR Scarpe Escaut dédiées à la route de Marchiennes et à la route de Flines dans l'étude intitulée « Paysages remarquables de la Charte du Parc ».
- Guide technique sur la publicité extérieure et la signalisation du Parc naturel régional Scarpe Escaut.

5. LOCALISATION



- Marchiennes (Routes de Flines et Marchiennes)
- Rieulay (Route de Marchiennes)
- Somain (Route de Marchiennes)

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Pression économique en faveur de l'affichage.
- Apparition des relais de téléphonie mobile ou autres équipements techniques.
- Crainte d'accidents dus aux arbres.
- Disparition progressive des fossés.

7. PORTEUR DE PROJET

- Département du Nord.
- CCCO, Douaisis agglo et communes,
- PNR Scarpe Escaut

8. PARTENAIRES

- Conseil départemental du Nord (gestionnaire de la route de Marchiennes).
- Syndicat gestionnaire des cours d'eau.
- Pour la publicité: accompagnement par le PNR Scarpe-Escaut pour les communes concernées.
- Préfecture et services de l'état (publicité).
- Agriculteurs et propriétaires fonciers des abords.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Conseil départemental.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nouvelles routes identifiées
- Nombre d'arbres replantés / abattus / conservés.
- Linéaire de fossés préservés / recréés.
- Nombre d'éléments de patrimoine rural préservés

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

ACTION 1.3. « MIEUX METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI LOCAL »

1. CONSTAT

- Le patrimoine vernaculaire (typique du lieu) : une caractéristique majeure des paysages de la Pévèle et de la plaine de la Scarpe.
- Un patrimoine de plusieurs ordres : fermes-censes, ponts levants, écluses, mais aussi habitat traditionnel, églises, lavoirs...
- L'attachement des habitants à leur lieu de vie.

2. ENJEUX

- La qualité et la spécificité des paysages.
- La préservation de l'héritage de l'histoire.
- La mise en valeur du patrimoine dans le paysage.
- Le développement du tourisme.

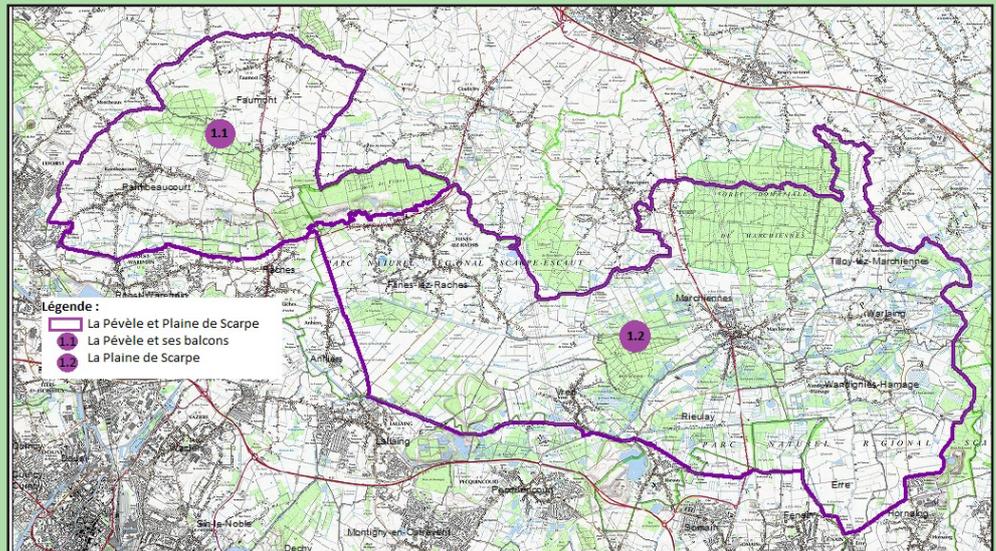
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ Cibler les éléments de patrimoine qui participent du paysage et de la structuration du territoire ou des villages. Notamment : les fermes-censes, les ponts levants sur la Scarpe, les écluses.
 - Inventorier les éléments de patrimoine architectural, méritant restauration ou protection.
- ◇ **Concentrer les efforts sur des actions ciblées pour ne pas diluer l'action.**
 - Prioriser les actions selon deux critères : urgence et intérêt propre de l'élément patrimonial
 L'intérêt patrimonial dépend de différents facteurs :
 - l'authenticité,
 - la rareté,
 - ou encore la place dans le paysage.
- ◇ **Si nécessaire, requalifier les abords et soigner les vues.**
 - Dégager des vues vers le patrimoine
 - Mettre en valeur le patrimoine

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme
- Monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques
- « Paysages remarquables de la Charte du Parc ».
- Maisons paysannes de France. n°181. Automne 2011. « Périurbain : que devient le bâti rural ? »
- Inventaire architectural en Scarpe-Escaut : le diagnostic raisonné du patrimoine bâti (PNRSE).

5. LOCALISATION



- Toutes les communes de la Pevèle et la Plaine de Scarpe.

6. OBSTACLE ET DIFFICULTÉS

- Coûts élevés.
- Disensus sur ce qui fait patrimoine et ce qui mérite d'être restauré ou protégé.
- Propriétaires éventuellement réticents. Manque de maîtrise du foncier et de l'immobilier.
- Manque de savoir-faire chez les artisans.

7. PORTEURS DE PROJET

- CCCO, Douaisis aggro et communes.
- Ministère de la culture (UDAP 59 et DRAC Hauts-de-France).
- Propriétaires privés
- CAUE

8. PARTENAIRES

- CCCO, Douaisis aggro et communes.
- Fondation du patrimoine.
- Maisons paysannes de France.
- Ministère de la culture (UDAP 59 et DRAC Hauts-de-France).
- DDTM 59.
- CAUE 59.
- PNR Scarpe-Escaut
- Structures œuvrant pour la réinsertion des personnes par le travail.
- Les compagnons de France.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- LEADER.
- CCCO, Douaisis aggro et communes.
- Mécénat.
- **Pour les monuments protégés (inscrits ou classés) au titre des monuments historiques :**
 - Subventions du Ministère de la culture.
 - Défisicalisations pour les propriétaires privés.
- **Pour les autres :**
 - Fondations du patrimoine.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'ouvrages dont la restauration a été engagée.
- Nombre d'ouvrages répertoriés.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Fiche dédiée à la ferme d'Yverchies dans l'étude « Paysages remarquables de la Charte du Parc ».
- Ferme-cense d'Yverchies à Wandignies-Hamage.



1- Ferme d'Hyverchies - entre Wandignies-Hamage et Warlaing



An aerial photograph of an industrial landscape, overlaid with a semi-transparent map showing property boundaries and infrastructure. A large, dark rectangular area is highlighted in the upper center, possibly representing a specific industrial site or a large reservoir. The surrounding area is filled with various industrial buildings, roads, and utility lines.

2. Paysages mi- niers industriels

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère (rappel)

RENOUVELER LES ESPACES URBANISÉS SUR EUX-MÊMES.



- En promouvant la ville compacte.
- En rénovant les cités dans un double but: améliorer la vie quotidienne et préserver le patrimoine.
- En valorisant l'architecture minière et vernaculaire.
- En donnant à l'espace public plus d'urbanité.

FAIRE DE L'OSSATURE MINIÈRE LA TRAME DE L'URBANISME DE DEMAIN.



- En préservant les tracés et les emprises de l'activité minière et industrielle:
 - Scarpe canalisée et canal de dérivation.
 - Cavalier.
 - Chevalement (Roost-Warendin, Anhiers, Lewarde).
- En mettant en scène l'héritage de l'activité minière.
- En donnant une fonction aux infrastructures minières.

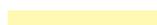
FAIRE DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DES EMBLÈMES DU PAYSAGE.



- En entretenant la diversité des formes de terrils (noirs / néo-naturés, coniques / tabulaires...). On trouvera un équilibre entre les terrils noirs (emblématiques) et les terrils néo-naturés (symboles du renouveau).
- En préservant le grandiose et la monumentalité des terrils.
- En préservant les « parvis ».
- En veillant à la visibilité des terrils depuis les axes de circulation.
- En qualifiant mieux les limites des terrils.
- En aménageant les anciens cavaliers de façon unitaire et continue.

FAIRE DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DES LIEUX DE VIE.

- En diversifiant les usages doux des terrils et des cavaliers.
- En qualifiant mieux les entrées des terrils et en les rendant accessibles à tous.



CONSIDÉRER LES PAYSAGES AGRICOLES COMME PARTIES INTÉGRANTES DU BASSIN MINIER.

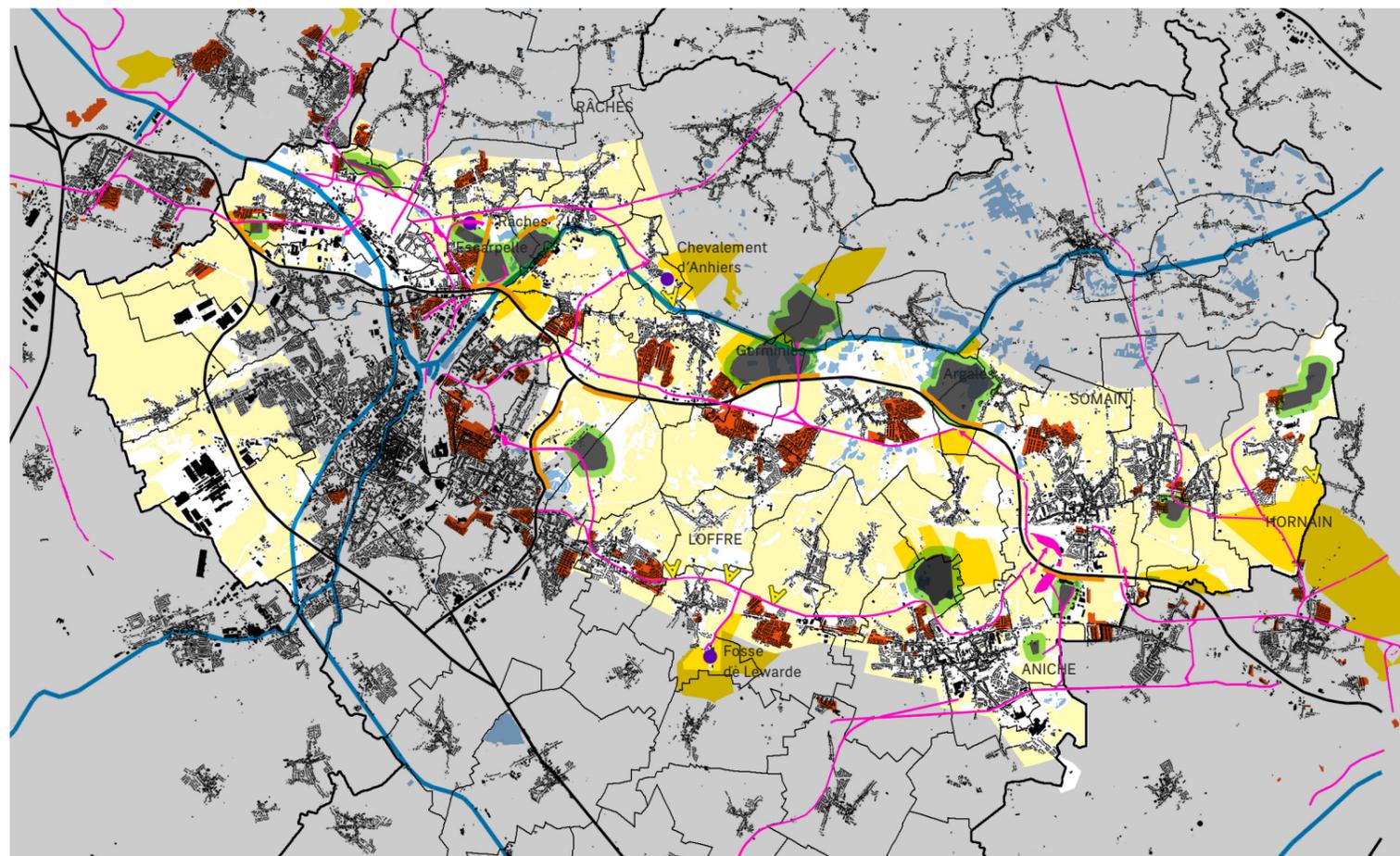
- En protégeant les emprises agricoles, notamment les formes agricoles traditionnelles.
- En faisant des espaces agricoles les « parvis » des emblèmes miniers.

RECONQUÉRIR LES TERRES POLLUÉES.

- En les verdissant pour les dépolluer.
- En leur donnant un usage.



PRÉSERVER LES VUES.



LÉGENDE EXISTANT

- Bâti
- Eau
- Voie routière majeure
- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis
- Territoire extérieur à l'ensemble paysager « Paysages miniers et industriels »



Actions afférentes

En vert : actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes. Faire de l'ossature minière la trame de l'urbanisme de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.2 « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». 2.3 « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'héritage de l'activité minière des emblèmes du paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 « Accentuer la singularité de chaque teruil pour valoriser la chaîne des terrils ». 2.4 « Mieux qualifier les abords, les entrées et les limites des terrils ». 2.6 « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».
<ul style="list-style-type: none"> Transformer les lieux hérités de l'activité minière des lieux de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 « Accentuer la singularité de chaque teruil pour valoriser la chaîne des terrils ». 2.2 « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». 2.3 « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
<ul style="list-style-type: none"> Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.7 « Protéger les emprises agricoles et notamment les formes agricoles traditionnelles ». 2.8 « Faire des espaces agricoles les parvis des emblèmes miniers ».
<ul style="list-style-type: none"> Reconquérir les terres polluées. 	<ul style="list-style-type: none"> 2.5 « Reconquérir les friches »
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les vues 	<ul style="list-style-type: none"> 2.6 « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».

2.1. « ACCENTUER LA SINGULARITÉ DE CHAQUE TERRIL POUR VALORISER LA CHAÎNE DES TERRILS »

1. CONSTAT

- De réelles différences de taille et de forme (cônique, tabulaire, végétalisés, noirs, etc).
- Cependant, les terrils tendent à se ressembler sous l'action de la re-naturation (spontanée ou volontaire).
 - Des habitants attachés à ces marqueurs de l'histoire du bassin minier.

2. ENJEUX

- La différenciation des terrils, de leur forme, de leur occupation de sol et de leurs usages.
- le maintien de l'unité paysagère de la chaîne des terrils
- La préservation de la forme historique des terrils.
- L'adhésion des habitants aux évolutions des terrils (usages et paysages).
- Fort potentiel pour le terril de Germignies, qui pourrait être dédié au développement durable (lagunage, biodiversité) et admettre des usages doux (sport, promenade, sorties scolaires, etc.).

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ Accentuer la singularité de chaque terril, tout en préservant l'unité paysagère de la chaîne des terrils.
 - Ne pas dupliquer les identités.
 - Réaliser un plan de gestion pour chaque terril
- ◇ Elaborer une charte ou un schéma à l'échelle de la chaîne des terrils visant le maintien de l'unité paysagère.
 - Faire un diagnostic (synthétiser les études et projets déjà menés).
 - Affecter pour chacun des terrils, un paysage et des usages, selon leur configuration actuelle, leur localisa-

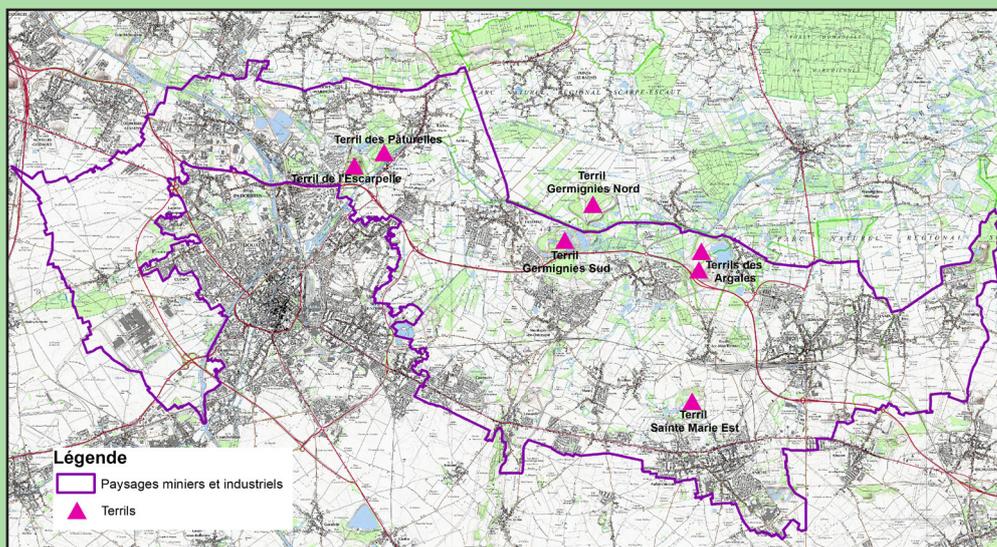
4. OUTILS

tion, leurs usages existants et leurs usages potentiels.

- Prioriser les projets à mener.
- Répondre à l'enjeu de l'accessibilité et de l'accueil des populations.
- Réaliser un projet opérationnel pour chacun des terrils. Maîtrise d'œuvre variable selon le projet, mais intégrant *a minima* un paysagiste.

- Étude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables (MBM).
- Guide « La Chaîne des terrils du Bassin Minier du Nord de la France, orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires (MBM).
- Documents d'urbanisme.

5. LOCALISATION



- Communes: Anhiers, Auberchicourt, Auby, Dechy, Flines-lès-Râches, Hornaing, Lallaing, Marchiennes, Rielay-Pecquencourt, Roost-Warendin, Somain, Sille-Noble.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Forte pression des habitants.
- Conciliation des usages et des enjeux environnementaux.
- Equilibre entre préservation de la forme patrimoniale de chaque terril et transformation paysagère.
- Coût de chaque projet (maîtrise d'oeuvre + travaux).
- Multiplicité des acteurs (certains terrils à cheval sur deux territoires communaux).

7. PORTEURS DE PROJET

- Propriétaires et gestionnaires.
- Département du Nord, communes.
- Quelques propriétaires privés.

8. PARTENAIRES

- Département du Nord,
- MBM,
- Propriétaires et gestionnaires,
- CPIE,
- Communes,
- Services de l'État: inspection des sites, DREAL
- PNR Scarpe-Escaut.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- FEDER (fonds européen),
- PRADET (fonds régional),
- Département du Nord (dispositif « villes et bourgs »).

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Fréquentation des terrils par les habitants et les visiteurs extérieurs.
- Nombres de projets réalisés.

11. OPÉRATION DE RÉFÉRENCE

- Déjà fait (ou en cours): le terril des Argales, ayant fait l'objet d'un vaste aménagement de paysage recevant des usages variés: base de loisirs, élevage de chèvres, pédagogie, location de vélos, etc.



¹ Terril del'Escarpelle à Roost-Warendin : de forme cônique et végétalisé.

² Terril des Argales à Rieulay : de forme tabulaire en cours de végétalisation.

2.2. « MIEUX QUALIFIER LE PAYSAGE URBAIN DES CITÉS MINIÈRES »

1. CONSTAT

- Réhabilitation, depuis plusieurs années, de nombreuses maisons de cités minières
- Cependant, le paysage urbain de ces cités, et notamment leur espace public, ne font pas l'objet de projets ambitieux. Trop souvent, ils constituent un objectif secondaire de la requalification, prenant la forme d'une mise au propre ou d'un meilleur fonctionnement.

2. ENJEUX

- La qualité du paysage urbain, la valorisation des cités, héritage reconnu de l'activité minière,
- L'amélioration du confort et de l'aménité des espaces publics,
- L'attractivité des cités.



¹ La cité moderne du Bois Duriez à Lallaing. Requalification récente de la cité. Espaces publics sommaires.

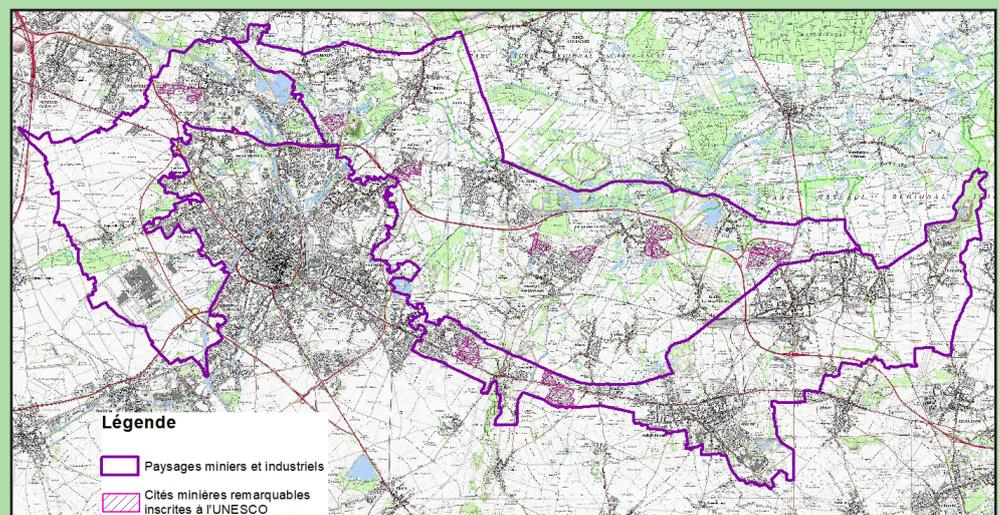
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ **Considérer le paysage urbain, et l'espace public en particulier, comme un enjeu urbain majeur, et non comme un simple espace d'accompagnement.**
 - Faire le bilan des projets déjà menés,
 - Identifier les cités à enjeux: celles dont les espaces publics sont très dégradés ou patrimoniaux. Réaliser un schéma directeur en partant des priorités d'actions à mener établies par l'ERBM.
 - Mener les projets opérationnels en recourant à une maîtrise d'œuvre. Pré-requis: équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, etc. et non seulement un BET VRD). Démarches intégrées.
- ◇ **Nécessité de réaliser des référentiels, dans le cadre de l'ERBM, pour diffuser les bonnes pratiques, notamment auprès des bailleurs.**
 - Sensibiliser et former les bailleurs.

4. OUTILS

- Étude «Pressions urbaine et protection de la VUE»
- Référentiel Patrimoine de l'ERBM Mission bassin minier.
- PLU et SCoT Grand Douaisis.

5. LOCALISATION



- Toutes les communes de l'ensemble paysager

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Ingénierie financière complexe.
- Gouvernance complexe.
- Intervention en cité occupée.

7. PORTEURS DE PROJET

- Etat,
- Bailleurs,
- Communes,
- Douaisis agglo et CCCO,
- Propriétaires privés.
- Délégation ERBM.

8. PARTENAIRES

- Collectivités,
- Sur l'espace public: FNADT.
- MBM (ingénierie de conseil).

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Bailleurs, communes, Douaisis agglo et CCCO, ERBM, Région Hauts-de-France, Département du Nord, services de l'État.

11. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Surface d'espaces publics requalifiés.

12. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Cité Bruno à Dourges.
- Cités minières Lemay et Sainte-Marie à Pecquen-court.



¹ La cité minière Lemay à Pecquencourt. Rénovation et requalification récente des espaces publics.

2.3. « MAINTENIR VOIRE OUVRIR DES «FENÊTRES» SUR L'HÉRITAGE MINIER LE LONG DE CERTAINES ROUTES»

1. CONSTAT

- Les terrils et chevalements sont de véritables repères monumentaux dans un paysage.
- Les routes sont des itinéraires qui offrent le plus de vues sur l'héritage minier.
- L'effet vitrine du patrimoine bâti remarquable bordant les axes routiers.
- Des dynamiques de végétalisation naturelles mais aussi d'urbanisation peuvent fermer des vues vers les grands repères miniers.

2. ENJEUX

- La mise en valeur des éléments de patrimoine minier dans le paysage.



¹ Vue sur le chevalement et terril de Roost-Warendin depuis la rue Joliot Curie à Roost-Warendin.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

◇ Préserver durablement les emprises et le caractère ouvert des espaces offrant des vues à distance sur les grands repères miniers.

- Préserver les espaces agricoles faisant office de «parvis».
- Maitriser les dynamiques végétales le long des grands axes routiers.
- Maitriser l'urbanisation aux abords des grands repères miniers.
- Accompagner les agriculteurs pour une bonne intégration paysagère de leurs bâtiments existants ou à venir.

◇ Recréer de nouvelles fenêtres paysagères sur l'héritage minier remarquable.

- Identifier les vues potentielles actuellement masquées par de la végétation.
- Mener des opérations de défrichements ponctuels

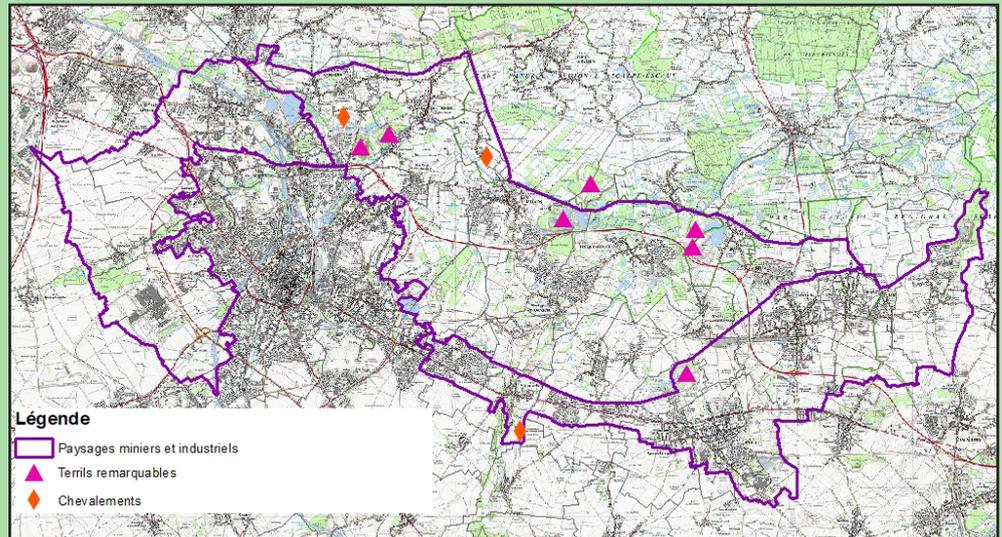
◇ Faire connaître les paysages

- Mettre en valeur les points d'observation.
- Installer des panneaux d'interprétation du paysage. Intégrer les points d'observation à des boucles de randonnées, promenades.

4. OUTILS

- Étude Qualification et Protection du paysage minier remarquable - Mission bassin minier.
- Documents d'urbanisme.

5. LOCALISATION



- Communes : Anhiers, Aniche, Auberchicourt, Bruilles-lez-Marchiennes, Ecaillon, Flines-lez-Râches, Guesnain, Lallaing, Lewarde, Marchiennes, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Râches, Rieulay, Roost-Warendin, Vred, Waziers.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Les abattages d'arbres et défrichements peuvent être mal perçus par les populations.

7. PORTEURS DE PROJET

- EPCI, communes, gestionnaires, Direction Interdépartementale des Routes, Conseil Départemental

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Mission Bassin Minier
- Exploitants agricole
- CAUE pour l'intégration des bâtiments agricoles
- SAFER, chambre d'agriculture et autres partenaires du monde agricole pour l'anticipation des fins d'exploitation, les déprises agricoles ...

9. SOURCES DE
FINANCEMENT

10. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

11. OPÉRATIONS DE
RÉFÉRENCE

- Nombres de nouvelles vues créées
- Opérations de défrichement
- Surfaces agricoles protégées

